

Fiche n°1.3

GT FORMATION INITIALE ET CONTINUE – 28 octobre 2021 **Bilan de la formation initiale renouvelée des agents de catégorie B**

La formation initiale renouvelée des contrôleurs des finances publiques stagiaires a été mise en place à compter du 1^{er} octobre 2020, soit en fonction de l'agenda propre aux différents grades après celle des inspecteurs des finances publiques stagiaires et des agents administratifs principaux des finances publiques stagiaires.

I – Éléments de contexte et rappels sur la formation initiale renouvelée des contrôleurs des finances publiques stagiaires

La formation initiale renouvelée des contrôleurs des finances publiques stagiaires a été conduite selon les axes majeurs indiqués ci-après :

- **favoriser la prise du grade** en permettant aux contrôleurs stagiaires d'acquérir une bonne connaissance de l'environnement DGFIP et d'appréhender leur positionnement ;
- **faciliter la prise de fonction dans le 1^{er} métier** (organisation, pilotage, acquisition des pratiques professionnelles fondamentales) ;
- **réduire le temps de formation en établissement en formant à un bloc fonctionnel et en s'inscrivant dans un parcours de montée progressive en compétences** dans le cadre de la formation continue ;
- **intégrer les chefs de service dans les processus de formation et de titularisation de leurs agents** ;
- **disposer de nouvelles règles d'affectation** (par domaine fonctionnel, en retenant le rang de classement au concours).

La formation initiale renouvelée des contrôleurs s'inscrit dans une durée globale inchangée (12 mois). Le stage de découverte est désormais supprimé dans la mesure où les stagiaires connaissent leur affectation dès fin octobre N, en amont de leur formation.

Le cycle de formation des contrôleurs est décomposé en 3 phases : un socle commun de connaissances et de compétences, d'une durée de 2 mois ; une formation portant sur les principaux métiers exercés par les contrôleurs des finances publiques au sein de la DGFIP, regroupés en blocs fonctionnels d'une durée de 4 mois pour les contrôleurs généralistes et de 5 mois pour les contrôleurs programmeurs ; enfin, une formation pratique probatoire effectuée dans la direction d'affectation d'une durée de 6 mois pour les B généralistes et de 5 mois pour les B programmeurs.

Il est rappelé que les contrôleurs stagiaires sont placés sous l'autorité du directeur de l'ENFiP durant tout le cycle de formation professionnelle, alors que précédemment ils étaient gérés par leur direction d'affectation pour le dernier mois de leur formation initiale.

II – La formation en établissement

La formation en établissement au bénéfice des contrôleurs des finances publiques stagiaires par l'ENFiP a eu trois objectifs principaux :

- permettre d'avoir une connaissance globale de l'environnement professionnel, des missions et de l'organisation des ministères économiques et financiers ;
- donner une formation de base commune permettant d'acquérir les fondamentaux et les compétences nécessaires à l'exercice des futures fonctions ;
- permettre de développer les compétences techniques indispensables à l'exercice du 1^{er} métier.

La formation en établissement a été décomposée en deux phases : une formation sur un socle commun de connaissances et de compétences et une formation sur un bloc fonctionnel.

S'agissant des contrôleurs programmeurs, ces deux phases sont organisées de manière concomitante afin de mieux étaler dans le temps les enseignements les plus techniques.

2.1 La formation socle

Le socle commun de connaissances et de compétences représente environ 210 heures de formation. Il a été individualisé pour tenir compte des connaissances et des compétences acquises antérieurement par les contrôleurs stagiaires en matière de comptabilité générale au moyen de tests d'évaluation.

Jusqu'au deuxième confinement, afin de respecter les règles de distanciation physique la formation socle s'est déroulée en alternance appuyée d'outils pédagogiques pour guider les stagiaires dans leur apprentissage tels que des podcasts. Une formation en tout distanciel a été organisée au profit des stagiaires en situation de vulnérabilité selon un format hybride (cours dispensé par un enseignant en classe virtuelle et auto-apprentissage).

Suite au deuxième confinement, l'ensemble des contrôleurs stagiaires ont poursuivi leur formation socle à distance selon ce même format hybride.

Le bilan ci-après présente les résultats de l'évaluation à chaud de la formation socle réalisée auprès des stagiaires de la liste principale et de la première vague de la liste complémentaire.

L'appréciation d'ensemble de la formation socle est favorable à hauteur de :	87 % des stagiaires
Les objectifs pédagogiques généraux de la formation socle ont été atteints.	90 % des stagiaires
Les enseignements ont permis : - d'acquérir une bonne connaissance de l'environnement DGFiP et de ses différents métiers ; - d'appréhender le positionnement du cadre B et les relations avec les partenaires ; - de maîtriser les fondamentaux communs à l'exercice des métiers de la DGFiP.	96 % des stagiaires 86 % des stagiaires 89 % des stagiaires
Les compétences acquises lors des enseignements sont jugées très satisfaisantes. Par ailleurs, certains stagiaires jugent les cours trop denses notamment ceux suivis en autonomie ou pour d'autres pas adaptés au distanciel.	89 % des stagiaires
Conférences avec des intervenants externes	86 % des stagiaires

Les stagiaires ont apprécié le dispositif concernant la présentation des différents métiers de la DGFIP pour remplir leur demande de 1 ^{ère} affectation.	67 % des stagiaires
Les stagiaires apprécient particulièrement le dispositif d'optionnalité et souhaitent qu'il soit reconduit.	79 % des stagiaires
Les outils et méthodes pédagogiques sont fortement appréciés des stagiaires.	91 % des stagiaires
L'outil Blackboard et les outils d'audio-conférences sont fortement appréciés des stagiaires.	90 % des stagiaires
Les outils d'audio-conférences sont jugés adaptés aux enseignements à distance.	75 % des stagiaires
Les supports pédagogiques, notamment en ligne, sont appréciés par les stagiaires.	95 % des stagiaires
L'accueil et l'organisation matérielle ont été très appréciés.	96 % des stagiaires
Forte satisfaction sur les informations données le premier jour de la formation	95 % des stagiaires
Soutien apporté et suivi mis en place par les équipes pédagogiques et les équipes administratives très apprécié.	90 % des stagiaires
Une communication mise en place durant la crise appréciée mais sans doute perfectible.	64 % des stagiaires

S'agissant des contrôleurs programmeurs, compte tenu de l'imbrication des enseignements du socle et du bloc, l'évaluation à chaud a été réalisée globalement pour la totalité des enseignements et ressort aussi à 87 % de satisfaction.

2.2. La formation sur un bloc fonctionnel

En fonction de leur affectation, les stagiaires généralistes ont suivi les enseignements relatifs à l'un des trois blocs fonctionnels suivants : gestion fiscale des particuliers, gestion fiscale des professionnels; gestion publique.

Cette phase de formation au bloc fonctionnel, qui vise à permettre aux stagiaires de développer les compétences techniques indispensables à l'exercice de leurs futurs métiers, a porté sur l'organisation, le positionnement et les applications utilisées dans l'exercice des métiers.

En raison de la crise sanitaire, les contrôleurs stagiaires ont suivi tous les enseignements du bloc fonctionnel à distance dans un format hybride incluant ainsi une part importante d'auto-apprentissage. Toutefois, les stagiaires ont été répartis en petits groupes pour favoriser l'appropriation des contenus sous forme de classes virtuelles. Ils ont bénéficié également d'accompagnement et de soutien au travers notamment de forums d'échanges. Ils ont pu accéder à distance aux bases écoles.

Cependant, les stagiaires n'ont pas pu bénéficier, dans les conditions attendues, de la totalité de l'enseignement qui leur était réservé. En effet, afin de tenir compte de l'organisation en distanciel de la formation, une partie du programme a dû être allégée afin de ménager des temps de reformulation favorisant l'assimilation des enseignements jugés essentiels.

Le bilan ci-après présente les résultats de l'évaluation à chaud réalisée auprès des stagiaires de la liste principale et de la première vague de la liste complémentaire sur la formation au bloc fonctionnel.

Appréciation d'ensemble favorable de la formation au bloc fonctionnel	83 % des stagiaires
Les stagiaires ont évalué positivement leur formation en établissement (socle et bloc fonctionnel).	88 % des stagiaires
Les objectifs pédagogiques généraux de la formation au bloc fonctionnel ont été atteints.	76 % des stagiaires
Les enseignements ont permis : - d'assimiler les principaux fondamentaux métiers ; - d'acquérir les compétences techniques et les méthodes nécessaires à l'exercice des missions ; -d'appréhender votre positionnement.	92 % des stagiaires 61 % des stagiaires 76% des stagiaires
Les connaissances acquises sont jugées satisfaisantes : • En gestion publique : • En fiscalité des particuliers : • En fiscalité des professionnels :	87 % des stagiaires 86 % des stagiaires 87 % des stagiaires 89 % des stagiaires
Les stagiaires ont jugé satisfaisant le dispositif de soutien.	84 % des stagiaires
Les outils et méthodes pédagogiques sont fortement appréciés des stagiaires. Les supports pédagogiques en ligne sont jugés satisfaisants ainsi que les e-formations.	88 % des stagiaires 92 % des stagiaires 85 % des stagiaires
L'outil de visio-conférences Blackboard a été fortement plébiscité par les stagiaires. Les outils d'audio-conférences sont jugés adaptés aux enseignements à distance.	95 % des stagiaires 70 % des stagiaires
Les méthodes pédagogiques utilisées pendant le confinement ont été appréciées par les stagiaires Les supports pédagogiques, notamment en ligne, sont fortement plébiscités par les stagiaires ainsi que l'animation des séances à distance.	85 % des stagiaires 95 % des stagiaires 94 % des stagiaires
Le soutien apporté par les équipes pédagogiques et le suivi mis en place est plébiscité par les stagiaires, comme l'est également celui apporté par les équipes administratives. Les stagiaires jugent la communication mise en place durant la crise satisfaisante. Enfin, les stagiaires signalent la forte implication et la disponibilité des enseignants.	93 % des stagiaires 70 % des stagiaires

S'agissant des contrôleurs programmeurs, 87 % ont également évalué positivement leur formation en établissement¹. Par ailleurs, le soutien, la disponibilité et l'investissement des équipes administrative et pédagogique sont fortement reconnus, ainsi que la qualité du matériel et des outils mis à disposition. Néanmoins, les supports pédagogiques ont été perçus comme non adaptés au distanciel, et la disponibilité à la plateforme ODISSEE perfectible.

¹ Suite à une demande du SSI, les enseignements COBOL sont remplacés par des enseignements JAVA pour la scolarité 2021/2022.

III – La formation pratique probatoire dans les services de la DGFiP

Cette formation pratique s'est déroulée du 12 avril au 30 septembre 2021 pour les généralistes et du 10 mai au 30 septembre pour les programmeurs.

Quatre objectifs sont poursuivis :

- ✓ mettre en application les connaissances et les compétences acquises lors de la formation en établissement ;
- ✓ poursuivre l'apprentissage de leur premier métier ;
- ✓ connaître l'environnement professionnel dans lequel ils exerceront leurs futures fonctions ;
- ✓ démontrer leur capacité à s'intégrer dans cet environnement.

Pendant cette formation, les stagiaires ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé, comprenant notamment un tutorat. L'ENFiP a d'ailleurs mis à disposition de ces tuteurs des guides pédagogiques permettant d'orienter les travaux des stagiaires sur les besoins identifiés pour consolider leurs compétences métiers, pendant cette phase.

En complément, trois points de rencontre en distanciel pilotés par l'ENFiP durant la formation pratique probatoire ont été mis en œuvre.

Le questionnaire d'évaluation à chaud de leur formation pratique adressé aux stagiaires fait ressortir un **taux global de satisfaction de 93% (dont 37 % de « très satisfaisant »)**.

Le questionnaire d'évaluation de la FPP par les chefs de service est en cours.

IV – Le dispositif d'évaluation des compétences du cycle de formation

Le cycle de formation professionnelle repose sur des unités de compétences qui doivent être validées tout au long de l'année.

- **Le dispositif d'évaluation durant la formation en établissement**

L'évaluation de la formation en établissement des contrôleurs stagiaires généralistes comprend trois épreuves obligatoires : deux épreuves écrites et une épreuve orale. Les contrôleurs stagiaires programmeurs doivent satisfaire à une troisième épreuve écrite consacrée aux technologies informatiques.

Chacune de ces épreuves a pour objet de valider une ou plusieurs unités de compétences (UC).

Pour valider leur formation en établissement, les contrôleurs stagiaires doivent avoir validé au moins deux tiers des UC et, parmi elles, au moins une UC du socle et une UC du bloc fonctionnel.

Au titre de la promotion 2020/2021, six unités de compétences ont été évaluées pour les contrôleurs généralistes stagiaires. Deux unités de compétences ont été évaluées à l'écrit au titre du socle (les « fondamentaux » DGFiP et la comptabilité générale).

Spécifiques à chaque bloc fonctionnel, trois unités de compétences ont été évaluées au titre de la formation métier (dont deux à l'écrit et une au moyen d'un oral individuel).

Enfin, une unité de compétences spécifique a évalué l'implication et l'intégration des contrôleurs stagiaires au sein du collectif de travail.

- ***Adaptation des évaluations de compétences au contexte sanitaire***

L'ensemble des épreuves a été organisé en distanciel compte tenu de la pandémie. Les stagiaires ont ainsi composé depuis leur domicile en bénéficiant d'un accompagnement soutenu par les équipes de l'ENFiP.

- ***Résultats des évaluations de compétences de la formation en établissement***

Le dispositif des évaluations des compétences de la phase de Socle est apprécié globalement à 92 % tant par les stagiaires généralistes que ceux programmeurs.

Néanmoins, certains ont jugé que les évaluations étaient des moments stressants dans le parcours de formation. S'agissant de la phase de bloc fonctionnel, en dépit du contexte, les deux-tiers des stagiaires généralistes évaluent positivement l'épreuve écrite et 83 % l'épreuve orale. Les stagiaires programmeurs quant à eux sont satisfaits à 92 % toutes épreuves confondues.

Au total, 1 contrôleur généraliste et 1 contrôleur programmeur n'ont pas validé leur formation en établissement (socle et bloc fonctionnel).

- ***Le dispositif d'évaluation des compétences durant la formation pratique probatoire***

Il se traduit par l'attribution de deux unités de compétences : d'une part le comportement du stagiaire et sa capacité à s'intégrer dans un service, et d'autre part les compétences techniques démontrées au cours de cette période.

La formation pratique probatoire est validée lorsque ces deux unités sont considérées comme satisfaites.

À l'instar du dispositif mis en place au profit des inspecteurs stagiaires, l'évaluation de cette période a été effectuée à mi-parcours par le chef du service au sein duquel le contrôleur stagiaire réalise sa formation avec la rédaction d'un rapport intermédiaire, et à la fin de cette période par le dans un rapport final du chef de service et du directeur de la direction d'affectation en dernier ressort.

V – Les formations complémentaires obligatoires

À l'issue de leur titularisation, des parcours de formations complémentaires seront ensuite proposés aux contrôleurs généralistes, pour les métiers qui le nécessitent, dans le cadre de l'adaptation au premier poste occupé.

La note de service ENFiP-PF-48-2021, diffusée au réseau le 8 juillet 2021, précise le contenu et le calendrier des parcours de formation obligatoires destinés à compléter les compétences métiers fondamentales acquises par les stagiaires lors de leur formation initiale.

VI – Validation du cycle de formation professionnelle et titularisation

Pour être titularisé, le contrôleur stagiaire devra avoir validé à la fois sa formation en établissement et sa formation pratique probatoire.

Si tel n'est pas le cas, la situation de chaque stagiaire sera examinée par une commission d'évaluation des compétences qui reprend les attributions de la commission pédagogique et de la structure d'écoute.

Pour chaque promotion, cette commission est composée :

- d'un agent de catégorie A de la DGFIP ayant au moins le grade d'administrateur des finances publiques, non affecté à l'ENFiP, président ;
- du directeur du pôle de la formation de l'ENFiP, ou de son représentant ;

- du ou des directeurs des établissements de formation de l'ENFiP, au sein desquels les contrôleurs des finances publiques stagiaires ont été formés, ou de leurs représentants.

À l'issue de la formation pratique probatoire, la commission d'évaluation des compétences (CEC) s'est prononcée les 9 et 10 septembre 2021 sur les dossiers des stagiaires n'ayant pas validé leur formation en établissement et/ou en formation pratique probatoire, soit au total 12 stagiaires : 2 n'ont pas validé la formation en établissement et 10 n'ont pas validé la FPP.

À la suite de la CEC, la commission administrative paritaire (CAP) réunie les 29 et 30 septembre s'est prononcée pour :

- les contrôleurs généralistes : 3 titularisations, 6 prolongations de FPP, 1 redoublement et 1 réintégration dans le corps d'origine (C).

- le contrôleur programmeur : 1 titularisation.

Soit au total une titularisation attendue de 1170 contrôleurs stagiaires de la promotion 2020/2021².

2 Non compris les 93 stagiaires n'ayant pas encore achevé leur FPP (93 cas de prolongation)